

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Date de convocation :  
08 septembre 2022

Date d'affichage :  
08 septembre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLEFARDEAU**

**Séance du 14 septembre 2022**

L'An deux mille vingt-deux, le quatorze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur. Pascal BARBERET, Maire

Présents : Pascal BARBERET, Christine SIGONNEAU, Élisabeth NOYEMIAN, Jean-Louis MANGIN, Jean-Pierre SINDONINO, Séverine TROMPARENT, Céline PORTOLES, Florence CAPITAIN, Clémence HARNIST, Romain BELIGAT, Justin SAFFROY

Non-participation au vote : Céline PARIS arrivée à 21h17

Absents excusés : Dominique MOREL (pouvoir à Élisabeth NOYEMIAN), Gérard NIMSGERN, Serge SAUVAGERE (pouvoir à Jean Louis MANGIN),

Secrétaire de séance : Christine SIGONNEAU

**DECISION MODIFICATIVE N°3**

**Délibération n° 2022-57**

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**Vu** la délibération 2022-25 du conseil municipal du 07 avril 2022, adoptant le budget primitif 2022,

**Vu** la délibération 2022-46 du conseil municipal du 14 septembre 2022, autorisant la provision des créances douteuses

**Considérant** qu'il convient de constituer une provision de 15 % du montant total des restes à recouvrer et d'ouvrir les crédits nécessaires, il est proposé au conseil municipal d'ouvrir des crédits au chapitre 68 et d'autoriser le mouvement de crédit suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6232 : Fêtes et cérémonies	120,00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>120,00 €</b>	
D 6815 : Dot. Aux provis. pour risques		120,00 €
<b>TOTAL D 68 : Dotations aux provisions</b>		<b>120,00 €</b>

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la présente décision modificative.

*Annule et retire délibération 2022-47 du 14 septembre 2022*

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.

Le Maire,  
  
Pascal BARBERET